



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 2 mai 2023 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du conseiller M. Jean-Michel Pepin, agissant à titre de maire suppléant.

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absent :

M. le maire : Christian Ouellette

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1re période de questions - Personnes dans la salle
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement n° 725 décrétant un emprunt pour des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan
6. Greffe
 - 6.1 Mandat de services professionnels pour un évaluateur agréé - Lot 3 131 045 au cadastre du Québec
 - 6.2 Mandat pour l'obtention de servitudes d'utilité publique par voie d'expropriation de parcelles de lots 6 451 539 et 6 451 540 au cadastre du Québec
7. Loisirs
 - 7.1 Modification de la résolution no 2023-01-026 - Autorisation de dépenser
8. Travaux publics
 - 8.1 Demande de prolongation - Programme d'aide à la voirie locale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 8.2 Demande de prolongation - Programme de la TECQ 2019-2023
 - 8.3 Octroi conditionnel de contrat - Travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan
 - 8.4 Octroi de contrat pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc
 - 8.5 Octroi de contrat pour la fourniture de conteneurs à déchets secs
 - 8.6 Octroi de contrat pour l'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial
9. Aménagement du territoire
 - 9.1 Renouvellement des mandats de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme
 10. Affaires nouvelles
 11. 2e période de questions - Personnes dans la salle
 12. Levée de la séance

2023-05-217

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant Jean-Michel Pepin constate l'absence du maire et la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire suppléant Jean-Michel Pepin constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un citoyen s'exprime sur le dossier suivant :

- Identification des immeubles en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

2023-05-219

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÉGLEMENT N° 725 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD, DE LA RUE RODIER À LA RUE MARSAN

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 725 décrétant un emprunt de 4 604 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, entre la rue Marsan et la rue Rodier, phase 1.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Un projet de règlement est présenté et déposé pour adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-220

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ - LOT 3 131 045 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'attribution d'un mandat de services professionnels à un évaluateur agréé quant à l'évaluation de la valeur marchande du lot 3 131 045 et du bâtiment dessus construit;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
LB Évaluation	7 358,40 \$
Bourassa Jodoin	8 623,13 \$
Immovex	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme LB Évaluation avec une soumission d'une somme de 7 358,40 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme LB Évaluation dans le cadre des procédures en expropriation à être instituées quant au lot 3 131 045 au cadastre du Québec d'une somme de 7 358,40 \$, taxes incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-05-095 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-221

MANDAT POUR L'OBTENTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR VOIE D'EXPROPRIATION DE PARCELLES DES LOTS 6 451 539 ET 6 451 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà autorisé le réaménagement de la rue Principale Sud qui inclut notamment l'aménagement d'une piste cyclable du côté ouest;

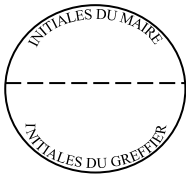
CONSIDÉRANT qu'un mandat pour services professionnels a été octroyé à une firme de notaires dans le cadre de la signature d'actes de servitudes d'utilité publique destinés à l'aménagement d'une telle piste cyclable;

CONSIDÉRANT que jusqu'à tout récemment, tous les propriétaires concernés avaient accepté de collaborer à la signature de tels actes;

CONSIDÉRANT que la propriétaire des immeubles résidentiels situés aux 65, 67 et 69, rue Principale Sud a toutefois indiqué vouloir revoir le consentement antérieurement donné, de telle sorte que la Ville de Delson pourrait avoir à procéder à son endroit de façon judiciaire, par voie d'expropriation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'institution de procédures judiciaires en expropriation destinées à l'obtention de servitudes d'utilité publique visant à permettre l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Principale Sud et devant grever des parcelles des lots 6 451 539 et 6 451 540 au cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal attribue un mandat pour services professionnels à M^e Martine Burelle, avocate, afin d'instituer les procédures judiciaires requises dans les circonstances et de procéder à toutes autres démarches jugées utiles à la protection des intérêts de la Ville de Delson dans le cadre du présent dossier, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 725.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-00-729, règlement d'emprunt n° 725.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-05-105 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-222

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2023-01-026 - AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2023-01-026 autorisant les dépenses pour le premier trimestre de l'année 2023 pour le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la résolution ne fait pas mention qu'une somme de 186 740 \$ provienne du fonds d'administration et qu'une somme de 3 000 \$ provienne du fonds de roulement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution n° 2023-01-026 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 afin d'ajouter les paragraphes suivants avant la mention du certificat de la trésorière adjointe :

QU'un montant de 186 740 \$ provienne du fonds d'administration.

QU'un montant de 3 000 \$ provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-223

DEMANDE DE PROLONGATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

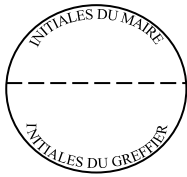
CONSIDÉRANT que la Ville a eu confirmation, le 17 juin 2021, qu'une somme de 946 731 \$ avait été réservée à son bénéfice par le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, entre la montée des Bouleaux et la rue Rodier;

CONSIDÉRANT que cette somme représente l'aide financière maximale à être octroyée, le montant final devant correspondre à 85 % de la valeur des travaux réalisés et complétés, au plus tard le 22 juin 2022;

CONSIDÉRANT que cette date butoir a fait l'objet d'une prolongation consentie par le MTQ le 15 juillet 2022 et ce jusqu'au 17 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il sera à nouveau indispensable de requérir une nouvelle prolongation de délai pour la réalisation des travaux visés par cette subvention en raison d'impondérables et de circonstances hors du contrôle de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise la présentation au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'un nouvel échéancier entourant la réalisation des travaux liés au projet de réaménagement de la rue Principale Sud et qu'il soit de plus attesté par la Ville que tels travaux seront complétés au plus tard le 17 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-224

DEMANDE DE PROLONGATION - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT qu'un Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a été conclu à l'été 2014 entre le gouvernement du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus en provenance de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que ce programme fut renouvelé à l'été 2019 sous l'appellation TECQ 2019-2023, dont les conditions d'application prévoient que les municipalités ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour compléter les travaux ou dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 22 février 2023 de la MRC de Roussillon, le conseil a adopté la résolution n° 2023-02-61 relativement à une demande de report du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson souhaite joindre sa voix aux municipalités ayant déjà appuyé la demande de prolongation présentée par la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal appuie sans réserve la demande de la MRC de Roussillon visant à solliciter des gouvernements du Québec et du Canada le report au 31 décembre 2024 de la date butoir applicable au Programme de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-225

OCTROI CONDITIONNEL DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD, DE LA RUE RODIER À LA RUE MARSAN

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
175784 Canada inc. (Bricon)	3 782 378,84 \$
Excavation Civilpro inc.	3 989 681,94 \$
Ali Excavation inc.	4 086 585,17 \$
Pavages Métropolitain inc.	4 408 592,51 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	4 554 000,00 \$
MSA Infrastructures inc.	4 618 068,60 \$
Eurovia Québec Construction inc.	4 855 201,41 \$
9329-0146 Québec inc. (Groupe MPotvin)	5 095 585,69 \$
Pavages d'Amour inc.	5 534 847,64 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme 175784 Canada inc. (Bricon) avec une soumission d'une somme de 3 782 378,84 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme 175784 Canada inc. (Bricon) pour les travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan, d'une somme de 3 782 378,84 \$, taxes incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 725.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-00-729, règlement d'emprunt n° 725.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-05-102 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-226

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC, ANNÉES 2023-2024

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de pièces et accessoires d'aqueduc et d'égout pour les années 2023 à 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé de réduire la durée du contrat à une année, soit de mai 2023 à mai 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit:

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	72 825,46 \$
J.U. Houle Itée	81 541,73 \$
Réal Huot inc.	89 507,20 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. avec une liste de prix d'une somme de 72 825,46 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

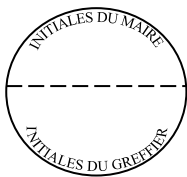
QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de pièces d'égout et aqueduc année 2023-2024, sur la base de la liste de prix correspondant à son offre de services et sous réserve des besoins municipaux, le tout dans la limite du budget d'opération disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-227

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS À DÉCHETS SECS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION, ANNÉES 2023 À 2026 ET 2 ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs à déchets secs incluant transport et disposition pour les années 2023 à 2026 et 2 années optionnelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	232 192,01 \$
GFL Environmental inc.	329 475,67 \$
WM Québec inc.	369 421,99 \$
Services Ricova inc.	396 029,09 \$
Waste Connections of Canada inc. (Enviro Connexions)	463 570,35 \$
Tria Écoénergie inc.	475 895,51 \$
Pro-Jet A&A Division conteneur inc.	477 617,65 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme 9386-0120 Québec inc. avec une soumission d'une somme de 232 192,01 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat, sous réserve de l'application de l'article 1.11.02 des documents d'appel d'offres et de l'article 13 du contrat de services faisant partie intégrante de tels documents, à la firme 9386-0120 Québec inc. pour la fourniture de conteneurs à déchets secs incluant transport et disposition, années 2023 à 2026 et 2 années optionnelles, d'une somme de 232 192,01 \$, taxes incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-05-093 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-228

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, ANNÉES 2023 À 2025 ET DEUX ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial pour les années 2023 à 2025 et deux années optionnelles;

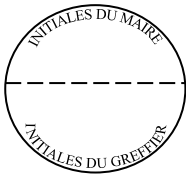
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes et contingence incluses)
Beauregard environnement ltée	788 783,31 \$
11974904 Canada inc. (Hydrocam)	757 296,65 \$
9386-0120 Québec inc.	1 460 170,79 \$

CONSIDÉRANT que l'offre de services présentée par la firme 11974904 Canada inc. (Hydrocam) est jugée non conforme puisqu'elle a omis de remplir la ligne de contingence apparaissant au bordereau de prix;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Beauregard environnement ltée avec une soumission au montant de 788 783,31 \$, taxes et contingence incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Beauregard environnement ltée pour l'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial pour les années 2023 à 2025 et deux années optionnelles d'une somme de 788 783,31 \$, taxes et contingence incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 34 965 \$ du poste budgétaire n° 59-110-10-000 aux postes budgétaires n°s 02-415-00-522 et 02-415-00-524.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-05-097 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-229

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que, selon le règlement n° 911 constituant un Comité consultatif d'urbanisme, la durée du mandat de chaque membre citoyen est d'au plus deux ans et il est renouvelable pour un maximum de six années consécutives;

CONSIDÉRANT que les mandats de M^{me} Annie Choinière, M. David Gédéon et M. Thierry Poueme se terminent le 1^{er} mai 2023, il appert nécessaire de procéder au renouvellement des mandats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal renouvelle les mandats de M^{me} Annie Choinière, M. David Gédéon et M. Thierry Poueme à titre de membres citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

2023-05-230

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean-Michel Pepin, maire suppléant

Luc Drouin, greffier